



Optibudget CSE : offrir aux salariés un guichet unique de réduction de leurs dépenses courantes pour gagner en pouvoir d'achat

Depuis un peu plus d'un an, la crise sanitaire a durement affecté le pouvoir d'achat des Français. Suite aux confinements successifs, beaucoup de salariés ont été contraints de se mettre au télétravail, et de ce fait de rester durablement chez eux. 8 millions de personnes ont pratiqué le télétravail et 5,8 millions d'autres ont été confrontées au chômage partiel. A cela il faut ajouter les actifs contraints de demander un arrêt de travail pour s'occuper des enfants.

Du jour au lendemain, ou presque, une immense partie de la population s'est donc retrouvée chez elle, devant son ordinateur, son téléviseur ou sa tablette, ses plaques de cuisson, son lave-vaisselle et derrière son téléphone.

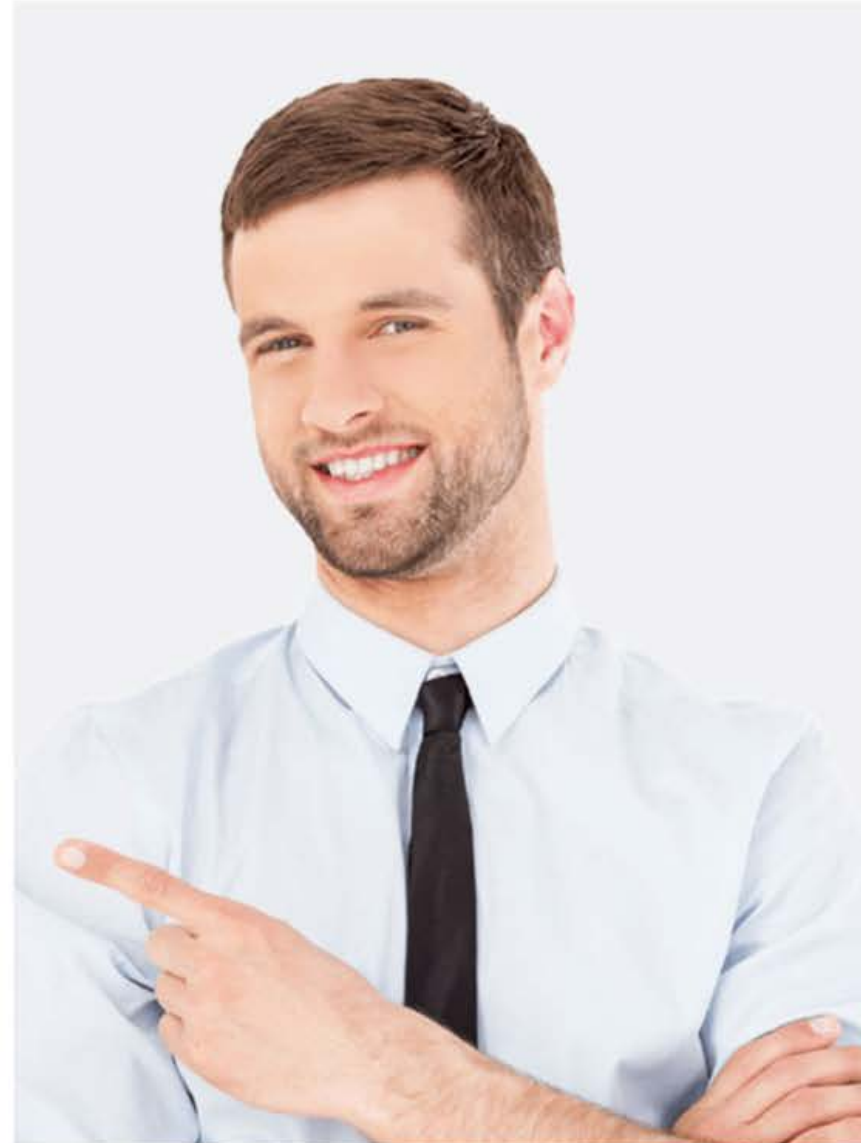
À titre d'exemple, selon le média Capital, ayant accès aux données du fournisseur Engie, **entre le 25 octobre et le 25 novembre 2020**, soit durant le deuxième confinement, les **ménages ont consommé en moyenne 35 % de gaz en plus et 20 % d'électricité en plus** par rapport à la même période en 2019. Le coût du télétravail peut dépasser 100 euros par mois pour des salariés selon une étude du cabinet ConvictionsRH (électricité, chauffage, fournitures...).

Le télétravail en entreprise est encadré par la loi. Il doit être mis en place dans le cadre d'un accord collectif ou, à défaut, d'une charte établie par l'employeur. Quand vous télétravaillez, vous conservez tous vos droits habituels en tant que salarié : tickets restaurant, chèques vacances, horaires, vacances, remboursement des frais professionnels, droits à la formation...

En revanche, la question peut se corser quand il s'agit des dépenses engagées indirectement dans le cadre du travail à domicile, la consommation d'électricité, de chauffage ou les fournitures de bureau. Depuis 2017, l'employeur n'est plus tenu de prendre en charge ces frais, sauf accord collectif ou charte de télétravail le prévoyant.... La période actuelle relance le débat sur la prise en charge totale ou partielle par l'employeur de certains postes de dépenses pour les salariés tenus de travailler à distance.

Face à ce constat, **Christophe Jaffry**, fondateur d'**Optibudget**, a décidé d'étendre ses services de réduction de coûts, qu'il réservait aux particuliers, aux comités d'entreprise (plus exactement les CSE – Comités Sociaux et Economique) pour en faire bénéficier leurs salariés. Il a ainsi créé **Optibudget CSE**.

Cette nouvelle plateforme propose aux collaborateurs d'une entreprise de **confier l'étude de leurs dépenses courantes afin de faire des économies et ainsi gagner en pouvoir d'achat**. Une **solution unique** en France !



OPTIBUDGET LANCE UNE **OFFRE DÉDIÉE** AUX COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES D'ENTREPRISES (CSE)

Dans les comités d'entreprise classiques, tout tourne autour du loisir en terme d'avantages et de réductions pour les salariés. Mais pendant ces périodes de confinement et de restrictions successives, il n'y a pourtant pas d'intérêt à proposer aux salariés des remises sur les voyages, les cinémas, les salles de spectacles, les musées, les restaurants, etc.

Jusqu'à la création d'Optibudget CSE, rien n'avait été encore proposé aux entreprises concernant une offre de réduction des dépenses courantes afin de booster le pouvoir d'achat de leurs salariés. L'objectif d'Optibudget CSE est donc de mettre en avant une offre dédiée spécifiquement aux comités d'entreprises à un prix extrêmement attractif.

Les champs d'intervention

Optibudget CSE permet aux salariés de confier l'étude de leurs dépenses courantes afin d'économiser et de gagner en pouvoir d'achat. C'est un guichet unique pour le traitement de l'ensemble des factures d'un salarié.



Optibudget CSE intervient dans de nombreux domaines :

- Électricité ;
- Gaz naturel ;
- Gaz propane ;
- Téléphonie ;
- Internet
- Assurance habitation ;
- Assurance Auto, moto, quad, camping car, bateau ;
- Prévoyance ;
- Assurance emprunteur ;
- Regroupement de crédits ;
- Frais bancaires.

Comment ça marche ?

Chaque collaborateur d'une entreprise dispose d'un accès privé sur Optibudget CSE. Il est autonome et peut effectuer directement le dépôt de ses factures sur la plateforme et suivre le traitement de ses dossiers.

- 1 **Étude.** Le salarié soumet l'étude de ses dépenses en adressant à Optibudget CSE ses contrats et ses factures et en formulant ses besoins du moment ;
- 2 **Analyse.** La plateforme de gestion et d'analyse d'Optibudget CSE traite ses demandes en prenant en compte les besoins exprimés par le salarié ;
- 3 **Proposition.** Optibudget CSE formule enfin des propositions au salarié, et le cas échéant le conforte dans ses choix.
- 4 **Changement.** Selon les cas, les changements de fournisseurs sont opérés par Optibudget CSE, les collaborateurs n'ont rien à faire.
- 5 **Veille et suivi.** En cas de nouveauté et de tarifications plus intéressantes, les salariés sont automatiquement informés. Une actu « pouvoir d'achat » est également disponible dans les accès privés. Chaque collaborateur retrouvera dans son espace une rubrique bons plans.

Pour s'inscrire sur Optibudget CSE, la tarification est de l'ordre de 10,00 € TTC par collaborateur.





Combien ça coûte pour le CES (Comité Social et Économique) ?

Pour la première année, les frais d'inscription pour le CSE sont de 5 euros TTC par salarié. À cela s'ajoute un abonnement annuel de 5 euros TTC par salarié.

Cas pour une entreprise de 30 salariés :

Montant des frais d'inscription pour la première année :
 $30 \times 5 \text{ euros TTC} = 150 \text{ euros TTC}$

Montant de l'abonnement : $30 \times 5 \text{ euros TTC} = 150 \text{ euros TTC}$

Facturation première année : 300 euros TTC

Facturation années suivantes sur la base de l'abonnement : 150 euros TTC

Soit 0,83 centimes d'euros par mois par salarié pour la première année, et 0,41 centimes par mois les années suivantes.

Combien les salariés peuvent économiser ?

Quelques exemples d'économies déjà réalisées pour le compte des clients :

- Assurance emprunteur : 1 300 euros sur la durée du prêt
- Electricité et gaz naturel : 350 euros par an
- Gaz propane : 750 euros par an
- Assurance habitation : 279 euros par an
- Assurance voiture : 192 euros par an

Une offre pour quels clients ?

Optibudget CSE est un service pour les salariés dont les entreprises disposent d'un CSE (Comité Sociale et économique) ainsi qu'aux établissements publics administratifs employant du personnel de droit privé.

Et vous, **combien** allez-vous faire **économiser** à vos collaborateurs ?

Quoi de plus utile que d'apporter une solution pour gagner en pouvoir d'achat ?



BOOSTER LE POUVOIR D'ACHAT DE VOS COLLABORATEURS N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE !

Pour en savoir plus

Site web Optibudget CSE : <https://www.optibudget-cse.fr/>